



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5267

Gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 7 039 euros HT.

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5267 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION ET/OU DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR UN MONTANT DE 7 039 EUROS HT. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il vous est proposé d'accorder les gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelle aux associations et organismes suivants pour un montant total de 7 039 €HT.

Le règlement général des salles municipales de spectacles et de conférences de la Ville de Lyon précise dans son article sur la tarification :

- que les arrhes versées à la signature du contrat sont conservées et ne font l'objet d'aucun remboursement ;
- que les mairies d'arrondissement ne versent pas d'arrhes.

Les organisateurs suivants ont demandé une exonération totale pour les manifestations suivantes :

Mediatone : 29 rue des Capucins, 69001 Lyon. Cette association créée en 1997 a pour objectif de promouvoir et d'accompagner des groupes en développement et d'organiser des concerts en tous genres. Mediatone a organisé le 13 décembre 2018 salle Paul Garcin le concert de Leïla Huissoud.

La location pour cette manifestation s'élève à 670 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 580 €HT.

La mairie du 1^{er} arrondissement pour le compte de la compagnie « Acte public » a organisé du 2 au 4 octobre 2019 salle Paul Garcin une pièce de théâtre intitulée « Moh et les petites morts ».

La location pour cette manifestation s'élève à 1 400 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 1 400 €HT.

La mairie du 1^{er} arrondissement a organisé le 8 octobre 2019 salle Paul Garcin un concert de musique à destination des mineurs de l'arrondissement en situation difficile et d'isolement.

La location pour cette manifestation s'élève à 400 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 400 €HT.

La mairie du 3^{ème} arrondissement a organisé le 15 octobre 2019 salle Albert Thomas, dans le cadre de la « semaine bleue », un spectacle de divertissement à destination des seniors.

La location pour cette manifestation s'élève à 2 794 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 2 794 €HT.

La Compagnie on off : 13 rue Burdeau, 69001 Lyon. Cette compagnie crée et diffuse des productions artistiques dont une grande partie utilise la langue des signes. Elle promeut les spectacles visuels et/ou en langue des signes afin de répondre aux besoins des personnes sourdes et malentendantes en matière artistique et culturelle. Elle a organisé le 9 novembre 2019 salle Paul Garcin un spectacle en langue des signes « Les meilleurs RIP ».

La location pour cette manifestation s'élève à 370 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 280 €HT.

L'Académie Lyon 7^{ème} circonscription a organisé le 12 novembre 2019 salle Victor Hugo une journée de formation pour des enseignants intitulée « Structurer l'enseignement du vocabulaire du cycle 1 au cycle 3 ».

La location pour cette manifestation s'élève à 250 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 175 €HT.

La mairie du 6^{ème} arrondissement a organisé le 26 novembre 2019 salle Victor Hugo une conférence intitulée « Les prisons de Lyon, 20 siècles d'histoire ».

La location pour cette manifestation s'élève à 250 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 250 €HT.

L'association d'assistantes maternelles agréées de Lyon (AAMADEL) : 42 rue Tronchet, 69006 Lyon. Cette association a pour objectifs de créer des relations entre assistantes maternelles, de les informer sur leurs droits et leurs obligations, de les aider dans leurs souhaits de formation, d'organiser des moments de rencontre et des activités culturelles. Elle a organisé le 30 novembre 2019 salle Victor Hugo un spectacle de fin d'année intitulé « Compagnie l'arbre à couleur ».

La location pour cette manifestation s'élève à 310 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 235 €HT.

La mairie du 6^{ème} arrondissement a organisé le 3 décembre 2019 salle Victor Hugo une conférence intitulée « Les juifs de France dans la Shoah ».

La location pour cette manifestation s'élève à 250 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 250 €HT.

Le souvenir français (partenariat association Jamais) : 282 avenue Berthelot, 69008 Lyon. L'association le Souvenir Français a pour vocation de commémorer, entretenir et transmettre la mémoire des morts pour la France. En partenariat avec l'association Jamais, elle a organisé le 14 décembre 2019 salle Victor Hugo un spectacle avec l'humoriste Guillaume Bats.

La location pour cette manifestation s'élève à 500 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 425 €HT.

La mairie du 6^{ème} arrondissement a organisé le 18 décembre 2019 salle Victor Hugo le « Noël des seniors ».

La location pour cette manifestation s'élève à 250 €HT.
L'exonération proposée à l'association est de 250 €HT.

Montant total des exonérations demandées : 7 444 €HT.

Oui l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

Mediatone est exempté de la location de la salle Paul Garcin le 13 décembre 2018 soit un montant de 580 €HT.

La mairie du 1^{er} arrondissement pour le compte de la compagnie « Acte public » est exemptée totalement de la location de la salle Paul Garcin du 2 au 4 octobre 2019, soit un montant de 1 400 € HT, correspondant à 3 jours de gratuité avec des heures supplémentaires d'occupation.

La mairie du 1^{er} arrondissement est exemptée totalement de la location de la salle Paul Garcin le 8 octobre 2019, soit un montant de 400 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

La mairie du 3^{ème} arrondissement est exemptée totalement de la location de la salle Albert Thomas (Bourse du travail) le 15 octobre 2019, soit un montant de 2 794 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

La Compagnie on off est exemptée de la location de la salle Paul Garcin le 9 novembre 2019 soit un montant de 280 €HT.

L'Académie Lyon 7^{ème} circonscription est exemptée de la location de la salle Victor Hugo le 12 novembre 2019 soit un montant de 175 €HT.

La mairie du 6^{ème} arrondissement est exemptée totalement de la location de la salle Victor Hugo le 26 novembre 2019, soit un montant de 250 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

AAMADEL est exemptée de la location de la salle Victor Hugo le 30 novembre 2019, soit un montant de 235 €HT.

La mairie du 6^{ème} arrondissement est exemptée totalement de la location de la salle Victor Hugo le 3 décembre 2019, soit un montant de 250 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

Le souvenir français (partenariat association Jamais) est exempté de la location de la salle Victor Hugo le 14 décembre 2019, soit un montant de 425 €HT.

La mairie du 6^{ème} arrondissement est exemptée totalement de la location de la salle Victor Hugo le 18 décembre 2019, soit un montant de 250 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

Montant total des exonérations accordées : 7 039 € HT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY